U-5191

1.2a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~
● (1) Provincial et communal
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau(2) : ROBERTO GALLUCCIO, Administrateur délégué Date et signature(2) : 3 juillet 2014

2. Intitulé de l'unité de formation :

FORMATION CONTINUE - INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

Code de l'UF(3) : 38 70 46 0211	Domaine de formation(4): **903**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● transition O qualification
du degré : O inférieur ● supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil général :

Signature du Président du Conseil général:

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ....1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1....page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1... page(s) (2)

---

(1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF(3) : 98 7046 0201	Domaine de formation(4): 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. Dénomination du cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2) (6)
Initiation au développement psychosocial de l'enfant et de l'adolescent	CT	B	22
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	6
Total des périodes			28

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

- ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative,

motivation de cette dernière :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

Date : 1.09.14

Signature :

(1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
~~Directeur général adjoint~~

FORMATION CONTINUE – INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalité de permettre à l'étudiant de prendre en compte le développement psychosocial de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre d'activités d'animation sociale, culturelle ou sportive.

FORMATION CONTINUE – INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'animation, par écrit et/ou oralement

- dégager les idées principales du texte;
- répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis;
- poser une réflexion critique sur ce texte;
- utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.1. Titre

- Certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
- Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
- Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

FORMATION CONTINUE – INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

FORMATION CONTINUE – INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Dans le cadre d'activités d'animation culturelle, sociale ou sportive,

- de décrire les principales étapes du développement psychologique (affectif, social, psychomoteur et intellectuel) de l'enfant et de l'adolescent;
- d'identifier et de justifier des comportements propres à chacune des étapes du développement
- de proposer des attitudes et techniques d'animation adaptées aux comportements des enfants et des adolescents;
- de justifier les choix opérés, en établissant le lien entre d'une part, les attitudes et les techniques d'animation proposée, et d'autre part, le niveau de développement psychologique des enfants et des adolescents concernés.

FORMATION CONTINUE – INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

Face à une situation d'animation culturelle, sociale ou sportive,

- d'identifier le niveau du développement psychosocial des enfants ou adolescents concernés;
- de proposer des attitudes et techniques d'animation adaptées à la situation;
- de les justifier.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le degré de pertinence des attitudes et techniques d'animation,
- le degré de cohérence de la justification.

FORMATION CONTINUE – INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 12 Sep 2014
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5191

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUE - INITIATION AU DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT DANS LE CADRE D'ACTIVITES D'ANIMATION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 987046U21C1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)